

Modifié le 02/01/25

La Métropole a adopté en décembre 2024 sa stratégie de transition économique avec un enjeu transversal, la coopération entre acteurs du territoire et 3 enjeux à impacts : Territoire, Planète, Humain/société. Concernant l'enjeu Territoire, la Métropole a pour ambition de conforter un écosystème favorable pour l'excellence et l'innovation économique dans les secteurs clefs, comme celui de la santé.

Par ailleurs, la Métropole a adopté en juin 2023 son Contrat Local de Santé qui comprend 3 axes : l'accès aux soins et à la santé, la prévention et la promotion de la santé et la santé environnementale. Un des objectifs du CLS est de renforcer les structures existantes et d'encourager l'innovation afin de permettre l'accès aux soins pour tous.

La stratégie économique et la stratégie de santé convergent ainsi pour soutenir les projets innovants en matière de recherche, soins et formation.

Plus largement, le soutien à la Santé contribue à l'attractivité des métiers du secteur, des structures et du territoire.

Pour répondre à ces ambitions, la Métropole s'est dotée d'un dispositif spécifique et d'une enveloppe dédiée.

Cadre général de l'appel à projet

Bénéficiaires : établissements de santé publics, ESPIC, établissements privés à but non lucratif

Définition d'une plateforme technologique Santé : Une plateforme technologique est un plateau technique regroupant un ensemble de moyens, des compétences, des matériels de pointe, des logiciels autour d'une thématique commune et permettant de mener des projets innovants en soins, recherche et formation. Il peut également s'agir d'un dispositif numérique.

Priorités

- Atteindre ou renforcer l'excellence en matière de soins, recherche et formation,
- Développer une nouvelle offre de soins, de recherche, de formation,
- Améliorer/accélérer la prise en charge des patients,
- Mettre en place des actions de dépistage et/ou de prévention,
- Développer des partenariats avec l'écosystème Santé du territoire de la Métropole au bénéfice de la santé des habitants, tout au long de leur vie,
- Contribuer à la visibilité nationale du territoire métropolitain, notamment en termes d'expérimentations,
- S'inscrire dans les plans nationaux comme France 2030 ou le Numérique en Santé.

Critères d'analyse

- Dimension stratégique du projet pour le territoire, le développement économique et l'attractivité ;
- Dimension stratégique du projet pour l'établissement et l'écosystème ;
- Impact en matière d'offre de santé pour le territoire.

Calendrier

- Ouverture : 02 janvier 2025 à 14h
- Clôture : 03 mars à 12h
- Décision : 30 juin 2025 (date prévisionnelle)

Éléments budgétaires

- Enveloppe globale : 800 k€
- Soutien par projet : de 150 k€ à 500 k€ correspondant à 80% des dépenses éligibles
- Durée maximale du projet : 24 mois

[Déposer une demande de soutien](#)

Table des matières